

tin... Il faut avouer que ce Bacon était un homme admirable pour son siècle. Quel siècle ? mo direz-vous ; c'était celui du gouvernement féodal et des scolastiques. Figurez-vous les Samièdes et les Ostiaques qui auraient lu Aristote et Avicenne : voilà ce que nous étions... Transportez ce Bacon au temps où nous vivons, il serait sans doute un très-grand homme... C'était de l'or encroûté de toutes les ordures du moyen âge.

PIERRE LEROUX (Encyclopédie nouvelle) : On se représente ordinairement Roger Bacon comme un moine qui, dans le loisir du couvent, s'occupait de physique et de chimie, et qui fit, par la seule force de son génie, de merveilleuses découvertes, que ses contemporains n'étaient pas en état de comprendre. Mais Roger Bacon ne fut pas seulement un physicien, ce fut un philosophe qui appliqua son esprit à toutes les parties du savoir humain. Il fut, de son temps, le plus puissant promoteur de cette renaissance générale des sciences et des lettres qui commença vers le milieu du XII^e siècle et qui se prolongea pendant le XIII^e. Ne voir dans Bacon qu'un chimiste qui a parlé de la poudre à canon, et un physicien qui a deviné le télescope, c'est n'avoir aucune idée de son génie, c'est ne rien comprendre à son rôle dans le moyen âge. Séparer complètement Bacon du mouvement général de son temps, c'est faire de lui une merveille inexplicable et un véritable miracle. Dire, comme Voltaire, que c'était de l'or encroûté des ordures de son siècle, c'est traiter lestement le moyen âge sans le connaître.

JOURDAIN (Dictionnaire des sciences philosophiques) : Observateur habile de la nature, mais peu versé, il est permis de le croire, dans les matières théologiques, Roger Bacon excellait dans les travaux qui étaient le plus antipathiques à la piété méditative de ses contemporains, tandis qu'il négligeait les études le mieux en harmonie avec leurs goûts, leurs usages et leurs croyances. Il faut dire de plus qu'il s'est montré infiniment trop sévère à leur égard en peignant sous de sombres couleurs, comme livrée à l'apathie de l'ignorance, cette grande période du XIII^e siècle, où l'Europe était couverte d'universités, où l'illustrèrent un si grand nombre de laborieux écrivains... Au lieu de suivre le mouvement de son siècle, Roger Bacon, esprit courageux et hardi, l'a contrarié plutôt en cherchant à le devancer ; il devait vivre dans la persécution, mourir sans gloire, et laisser peu de vestiges de son influence, sauf un jour à être placé parmi les meilleurs esprits du moyen âge, quand la postérité, dont l'admiration est acquise à tous les grands talents, aurait reconnu ce qu'il eût dans l'âme d'énergie morale et de capacité intellectuelle.

SAISSET (Précurseurs et disciples de Descartes) : Je n'ose pas dire avec M. de Humboldt que Roger Bacon soit la plus grande apparition du moyen âge ; mais, à coup sûr, il est digne de prendre place, au siècle de saint Louis, à côté de saint Thomas d'Aquin, de saint Bonaventure et d'Albert le Grand... Ce qui est prodigieux, c'est que le franciscain du XIII^e siècle préconise la même méthode et s'élève aux mêmes vues que son homonyme François Bacon de Verulam. Il y a pourtant une différence notable entre les deux Bacon, et elle est tout à l'avantage de Roger. Le chancelier a été sans doute un grand esprit, un grand promoteur ; mais on ne peut nier qu'il ne lui ait manqué un don essentiel, celui qu'ont possédé au degré le plus élevé les Descartes et les Pascal : il lui a manqué ce don d'invention qui fait pénétrer le génie de l'homme dans les mystères de la nature. Bacon de Verulam n'a rien découvert de vraiment capital... Roger Bacon a plus de fécondité dans le génie. Ce n'est pas seulement un promoteur, c'est un inventeur... S'il était né au XVI^e siècle, il eût été Kepler ou Galilée... Roger Bacon est, parmi les esprits éminents du moyen âge, le plus extraordinaire... Certes, il est beau d'être un saint Thomas d'Aquin, je veux dire d'exprimer un grand siècle, de lui donner une voix majestueuse et longtemps écoutée ; mais il y a un privilège plus beau encore, et à coup sûr plus périlleux, c'est de contredire les préjugés de son temps au prix de sa liberté et de son repos, et de se faire, par un miracle d'intelligence, le contemporain des hommes de génie à venir.

Les principaux ouvrages de Bacon sont : *Speculum alchimie* (le miroir de l'alchimie) ; c'est un opuscule d'une douzaine de pages, imprimé d'abord à Nuremberg en 1581 ; — *De secretis operibus artis et nature, et de nullitate magiae* (des œuvres secrètes de la nature et de l'art, et de la nullité de la magie) ; ce traité, un peu plus étendu que le précédent, fut d'abord imprimé à Paris en 1542 ; — *De retardandis senectutis accidentibus et sensibus confirmandis* (des moyens de retarder les infirmités de la vieillesse et de conserver nos sens) ; ce traité fut imprimé à Oxford en 1590 ; Roger Bacon l'avait envoyé, pendant sa captivité, au pape Nicolas IV, pour essayer de le fléchir en lui montrant l'innocence et l'utilité de ses travaux ; — *Specula mathematica* (miroir de mathématiques), édité pour la première fois par Jean Combachius à Francfort, en 1614 ; — *Perspectiva* (traité de perspective ou d'optique), publié, comme le précédent, en 1614 par Combachius ; — *Opus majus ad Clementem pontificem romanum* (grand œuvre adressé au pape Clément) : c'est le grand ouvrage de Ro-

ger Bacon ; le miroir de mathématiques (*Specula mathematica*) et l'optique (*Perspectiva*) s'y retrouvent en entier, mais ne sont plus ici que des chapitres de l'ouvrage total ; il fut publié à Londres en 1733, par Samuel Jebb, en 1 vol. in-folio, d'après un manuscrit trouvé à Dublin ; — *Opus minus* (petit œuvre), abrégé et complément de l'*Opus majus*, resté inédit jusqu'à nos jours ; — *Opus tertium*, resté inédit jusqu'à nos jours, comme le précédent ; le manuscrit en a été trouvé par M. Cousin dans la bibliothèque de Douai en 1848.

BACON (Nicolas), juriconsulte anglais, père du grand Bacon, né en 1516, mort en 1579. Il eut beaucoup de part à l'établissement de l'Eglise anglicane et reçut les sceaux sous Elisabeth. Il avait des manières simples et conformes à sa devise : *Mediocria firma*. La reine, étant allée le visiter à Redgrave, lui dit que sa maison était trop petite pour lui : « Non, madame, répondit-il, mais Votre Majesté m'a fait trop grand pour ma maison. » Il a laissé en manuscrit des traités sur la politique et la législation. Son épouse, Anne Bacon, fille d'Antoine Cook, précepteur d'Edouard V, née vers 1528, prit une grande part à l'éducation de ses deux enfants et donna quelques écrits et traductions.

L'auteur du *Novum organum* nous a donné le portrait suivant de son père : « C'était un homme tout simple, droit et constant, sans aucune finesse ni duplicité ; il pensait que, dans les choses de la vie privée et dans les affaires de l'Etat, il fallait prendre appui sur une ferme et sage conduite, et non sur l'art de circonvenir autrui... On ne pouvait le gagner par des paroles, parce qu'il n'offrait pas de prise ; et la reine mère de France, princesse très-politique, remarqua qu'il aurait dû siéger dans le conseil d'Espagne, parce qu'il dédaignait les incidents, et en restait toujours au point de départ. » Ces qualités de Nicolas Bacon ne devaient pas être héréditaires.

BACON (François, de Verulam), chancelier d'Angleterre, célèbre philosophe, né à Londres, le 22 janvier 1561, mort le 9 avril 1626. Délicat et maladif, il parut de bonne heure intelligent et curieux. Les phénomènes de la nature attiraient surtout son attention. Présenté tout enfant à la reine Elisabeth, il lui plut par la vivacité gracieuse de ses réponses. Questionné par elle sur son âge : « J'ai, dit-il, juste deux ans de plus que le règne heureux de Votre Majesté. » A treize ans, il entra à l'université de Cambridge, et il étudia au collège de la Trinité. Il quitta Cambridge à seize ans sans y avoir pris ses degrés ; peu satisfait du cours d'études qu'on y suivait, et n'ayant puisé dans ce qu'on enseignait de la philosophie d'Aristote qu'un dédain précoce pour les leçons et pour le maître. Après un voyage en France, il entra, en 1580, à l'établissement de Gray's Inn pour y étudier le droit. Il apporta dans cette étude un esprit élevé, préoccupé de ce qu'il a nommé lui-même *les lois des lois* (*legum legum*). Il ne tarda pas à débiter au barreau ; mais ce *barrister* philosophe, qui méditait déjà son plan de rénovation des sciences, était incapable de s'absorber dans sa profession, et par là même d'y réussir sérieusement. Pauvre, et aspirant aux loisirs que donne la fortune, il avait les yeux sans cesse tournés vers la cour. Malheureusement la cour le regardait comme un *spéculatif*. Il a beaucoup d'esprit et d'instruction, disait Elisabeth, mais, dans la loi, il montre bientôt le bout de son savoir, il n'est pas profond. Elle daigna cependant le nommer conseil extraordinaire de la couronne, titre alors nouveau, mais purement honorifique. L'ambition de Bacon poursuivait un autre but. Milord, écrivait-il en 1591 au grand trésorier Burleigh, son oncle, milord, je commence à n'être plus jeune ; à trente et un ans, on a déjà vu tomber bien des grains de sable dans son sablier... Mon vœu a toujours été d'obtenir de Sa Majesté une place modeste ; non que j'aie la soif du pouvoir et des honneurs, comme un homme né sous Jupiter ou sous le Soleil ; je vis tout entier sous l'influence d'une planète contemplative ;... non ambition principale serait de purger les sciences des brigands qui en infestent le domaine, savoir : les frivoles disputes, les arguments lourds et ineptes, les expériences mensongères, les préjugés populaires ; et de remplacer ce triste bagage par des observations exactes, des vérités solidement démontrées et des inventions utiles... Je désire donc une place qui me laisse assez de loisir pour réaliser cette ambition... et qui me permette d'être au moins simple pionnier dans cette mine de la vérité qui est, dit-on, si profonde et si obscure. » Bacon ne parvint à obtenir de lord Burleigh que la survivance du greffe de la Chambre étoilée, c'est-à-dire du Conseil privé constitué en cour de justice. Cette charge devait rapporter seize cents livres sterling par an ; mais il lui fallut en attendre la vacance vingt années encore.

En 1593, il voulut s'ouvrir une nouvelle carrière, et se présenta aux électeurs du comté de Middlesex. Envoyé à la chambre des Communes, il siégea avec l'opposition, qu'il abandonna bientôt. Il commença alors à s'attacher à la fortune du comte d'Essex, favori de la reine, qui devint son protecteur et son ami. Essex usa de tout son crédit auprès d'Elisabeth pour faire nommer Bacon solliciteur général. Les démarches durèrent plusieurs années ; mais l'insistance du favori ne put

triompher des préventions de la souveraine et des influences qui nourrissaient ces préventions ; Bacon, disait-elle, n'était pas assez bon juriconsulte ; il ne fut pas nommé. Ce fut alors que le comte d'Essex fit présent au philosophe d'une terre pour le dédommager de cet insuccès. « Mal vous a pris, lui dit-il, d'avoir mis en moi votre confiance. Mais vous avez donné de votre temps et de vos pensées à mes affaires ; que je meure si je ne fais quelque chose pour votre fortune ! Vous ne refusez pas de recevoir de moi un petit domaine que je veux vous donner. » — « J'y souscris, répondit Bacon ; je vous devrai foi et hommage. Soyez donc mon seigneur après le roi ; mais je ne puis être plus à vous que je ne le suis. » A partir de cette époque, la vie de Bacon se trouve mêlée à celle d'Essex, et, par là même, aux relations d'Essex avec la reine. Il s'applique à dissiper les orages qui viennent troubler ces relations ; il connaît le caractère impérieux et défiant d'Elisabeth, la fierté et l'audace présomptueuse du favori ; il voit ce dernier marcher imprudemment à sa ruine, poussé par une aveugle ambition de réputation militaire et de popularité ; il veut l'arrêter sur cette pente, afin de sauver sa propre situation ; il ne cesse de lui prêcher la modestie, l'art de s'effacer à propos, la souplesse habile du courtisan, mais c'est en vain ; Essex refuse de suivre des conseils qui répugnent à sa nature ; il ne veut pas se plier, se contraindre ; il est disgracié. Disgracié, il n'écoute plus que son ressentiment, trame la plus folle des conspirations, est pris les armes à la main et traduit pour haute trahison devant la chambre des lords. On comprend que Bacon ait, malgré l'amitié et la reconnaissance, décliné toute solidarité dans un acte insensé et coupable à ses yeux ; on l'excuse d'avoir songé à sauver sa barque du naufrage qu'il s'était efforcé de prévenir ; mais ce qu'on ne saurait excuser, ce qui sera la honte éternelle de Bacon, ce qui prouve en lui une bassesse de caractère égale à la puissance de son génie, c'est le rôle qu'il consentit à jouer dans le procès de celui qui avait été son bienfaiteur et son ami. « Le jour où le comte d'Essex fut extrait de la Tour de Londres pour comparaître dans Westminster-Hall, dit M. Ch. de Rémusat, il put voir auprès du sergent de la couronne, du procureur et du solliciteur général, le conseil extraordinaire de la reine, François Bacon, chargé de soutenir contre lui une accusation capitale. L'illustre avocat ne fit défaut à aucune des règles de l'emploi ; il ne refusa à la cause aucune des déclamations nécessaires. L'accusé fut pathétiquement comparé à Calin, à Pisistrate, au duc de Guise, et l'on dit que cette dernière comparaison emporta la condamnation. » Ce n'était pas assez : Essex étant mort populaire, il parut nécessaire de justifier sa condamnation et de publier une apologie du gouvernement : Bacon fut choisi pour écrire cette apologie, et Bacon l'écrivit. Dans une *Déclaration des pratiques et trahisons tentées et accomplies par Robert, comte d'Essex*, il fit un mémoire, après avoir demandé sa tête. « On a soutenu à sa décharge, dit M. de Rémusat, qu'aucune trahison intentionnelle n'avait conduit ; il n'eut jamais de colère contre un infortuné ; seulement, il désespéra à temps de le sauver, et, le voyant perdu, il ne crut point ajouter à sa perte en se chargeant de la demander. C'était une tâche légale, un devoir de profession qu'il remplissait et qui n'eût pas manqué d'être rempli par un autre, s'il l'eût décliné... On ferait mieux de dire tout simplement que si Bacon eût agi d'une autre manière, il aurait perdu l'espoir d'être solliciteur général. » Cet espoir, auquel il avait sacrifié l'amitié et l'honneur, fut misérablement déçu : il n'obtint pas, du vivant d'Elisabeth, le prix de sa lâche et odieuse complaisance.

Plus heureux sous Jacques I^{er}, qui avait succédé à Elisabeth en 1603, Bacon plut à ce prince, qui avait de grandes prétentions à la science. Entré de nouveau à la chambre des Communes, il obtint en 1604 le titre d'avocat ordinaire de la couronne avec 40 livres sterling d'appointments, plus une pension de 60 livres ; fut nommé, en 1607, solliciteur général, et attorney général en 1613. Dans ce poste, nous le voyons mettre son éloquence et sa dextérité au service de tous les préjugés et de toutes les prétentions du roi ; épouser toutes ses mauvaises causes, et les porter hardiment devant la justice, en un mot se faire, en toute circonstance, le zélé et obséquieux défenseur de l'arbitraire royal. Toujours prêt à appuyer son crédit sur un crédit plus puissant, il ne tarda pas à s'attacher à sir Georges Villiers, comte de Buckingham, favori de Jacques I^{er}, et, grâce à sa protection, obtint les sceaux le 7 mars 1617 avec le titre de lord garde du grand sceau. Une seule dignité lui manquait pour atteindre le faite des honneurs ; il avait les sceaux, mais il aspirait au titre de lord grand chancelier. Ce titre lui fut conféré le 4 janvier 1618. La parie se fit peu attendre, et le 1^{er} septembre suivant, sir François Bacon devint lord Verulam.

Ce fut le moment de la plus haute fortune de Bacon. Malheureusement, la chute devait suivre de près l'élévation. A cette époque, dit M. Riaux, traducteur de Bacon, la limite qui sépare en Angleterre les prérogatives de la couronne des droits du parlement, était loin d'être nettement tracée. Elisabeth, en mourant, avait emporté dans sa tombe le

prestige de son règne ; elle n'avait légué à son successeur que les traditions d'un pouvoir à peu près absolu, sans l'habileté et le succès dont l'éclat avait couvert son despotisme aux yeux des Anglais. La comparaison n'était pas à l'avantage de Jacques, et pour les hommes d'Etat attentifs, il était facile de pressentir le futur avènement de la souveraineté parlementaire. Déjà le contrôle de la chambre des Communes sur les actes du gouvernement devenait plus pressant et plus sévère. D'un autre côté, à la cour, Buckingham dans la toute-puissance de la faveur, arrachait à son trop complaisant maître des ordres souvent iniques et vexatoires ; ses exactions, au moyen des *licences* et des monopoles de toute espèce qu'il vendait publiquement, devenaient plus nombreuses et plus criardes. Bacon gémissait de voir le gouvernement suivre cette pente fatale. Quelquefois il osait faire des représentations ; mais sa reconnaissance personnelle envers le roi et Buckingham enchaînait ses plaintes et les rendait timides ; quels que fussent ses hésitations et ses scrupules, il finissait toujours par sceller du grand sceau tous ces crédits. Le jour vint donc où tant d'abus de pouvoir soulevèrent de violentes clameurs dans la chambre des Communes. Le danger était imminent, le roi et son favori sacrifièrent Bacon. Les Communes, ne voulant pas désigner d'une manière trop directe le premier ministre dont la responsabilité transparente ne couvrirait guère la personne royale, essayèrent leurs forces en attaquant Bacon. Depuis longtemps, les plaideurs étaient dans l'usage de faire des cadeaux aux juges, et malheureusement pour Bacon, il avait, sous ce rapport, suivi les errements de ses prédécesseurs. Trop confiant dans la droiture et la probité de ses intentions, il avait eu le tort de ne pas répudier des traditions indignes de lui, et presque universelles à cette époque dans le sein de la magistrature. « Comme on le voit, M. Riaux croit devoir plaider les circonstances atténuantes pour l'auteur qu'il a traduit. Bacon gémissait de voir le gouvernement suivre cette pente ! Il osait faire des représentations ! Il était enchaîné par la reconnaissance ! Il suivait les errements de ses prédécesseurs, confiant dans la droiture et la probité de ses intentions ! Nous n'aimons pas ce parti pris d'indulgence pour le génie ; l'éclat de l'intelligence chez ceux qui ont commis des actes honteux ne doit pas désarmer et corrompre la justice de l'histoire. Bacon n'était pas enchaîné par la reconnaissance, sa conduite envers Essex ne laisse pas de doute à cet égard ; il était enchaîné par l'intérêt, par l'ambition, par la complicité. Dans sa haute position il n'avait cherché et ne voyait que des avantages, des jouissances de vanité et de luxe, non des responsabilités et des devoirs ; il y avait porté l'âme d'un courtisan, non d'un citoyen. Contre le titre de chancelier, il avait échangé toute indépendance ; il n'avait rien à refuser à Buckingham ; entre ces mains serviles, la chancellerie ne pouvait être qu'un instrument. Du reste, pas la moindre prévoyance de l'avenir ; cet avènement de la souveraineté parlementaire, qu'il était alors, suivant M. Riaux, facile de pressentir, Bacon était loin de l'apercevoir ; sa foi à la stabilité du pouvoir royal était tranquille et profonde ; la cour étant tout son horizon, il ignorait ce qui fermentait dans le pays. » Ainsi, dit M. de Rémusat, l'œil même d'un homme de génie peut être fermé aux signes précurseurs des révolutions. C'est que la cécité morale est incompatible avec la clairvoyance politique ; c'est que, pour prévoir le bruit et le mouvement de la justice, il faut la sentir, et que, pour la sentir, il faut avoir une conscience. Les courtisans sont toujours surpris par les révolutions.

Dès ses premières séances, le parlement de 1621 avait proclamé les griefs publics. Avant d'accorder aucun subside, on voulait obtenir la réforme des abus, et particulièrement des abus des cours de justice. Un comité d'enquête fut institué pour recevoir les plaintes. Des témoins vinrent déclarer devant ce comité qu'ils s'étaient laissés persuader par les gens du chancelier que, pour un certain nombre de livres sterling, ils obtiendraient promptement un jugement favorable. La vénalité de Bacon était ouvertement dénoncée. Il espéra d'abord que la royauté ferait reculer le Parlement. « Votre Seigneurie parlait de purgatoire, écrit-il à Buckingham ; j'y suis maintenant... Mais le roi et Votre Seigneurie, j'espère, mettront un terme à mes peines, de manière ou d'autre. » Le roi et Buckingham essayèrent d'abord de gagner du temps. Dans un message adressé à la chambre des Lords, Sa Majesté exprimait la pensée qu'après une session déjà longue, un ajournement viendrait à propos. Elle avait appris avec chagrin les plaintes élevées contre le chancelier, ayant toujours pris soin de faire les meilleurs choix ; mais nul ne pouvait prévoir de tels accidents. Elle se rassura en pensant que son honneur était cher à la chambre. Cependant elle proposait de renvoyer l'affaire à une commission de six pairs et de douze membres des Communes pour l'examiner sur des propositions attestées par serment. Elle espérait, d'ailleurs, que le chancelier était exempt de toute faute ; mais, s'il était coupable, la chambre devait faire justice. La proposition royale n'eut aucune suite, et, de séance en séance, les charges s'accumulèrent à tel point qu'il fallut se décider à souffrir le procès ou à dissoudre le parlement. Buckingham aurait fort désiré